

## PROPOSITIONS CLÉS

### PROTÉGER LES DROITS DES POPULATIONS PAUVRES ET VULNÉRABLES

Dans cette période de l'après-11 septembre, les questions relatives à la sécurité nationale de certains pays donateurs dominent les relations internationales, ce qui a de graves conséquences pour les populations qui proie à la violence et à la pauvreté. Les personnes pauvres et marginalisées qui vivent dans les États qu'on qualifie de « fragiles et en déroute » sont de plus en plus considérées comme des menaces potentielles contre le Nord. Les préoccupations liées à la sécurité mondiale et à la « guerre contre le terrorisme » étant au premier rang des relations internationales, l'intégrité de l'aide au développement destinée à mettre fin à la pauvreté est menacée.

Historiquement, l'aide a trop souvent servi les intérêts stratégiques et de politique étrangère des donateurs, sans tenir compte des droits et des besoins des pauvres, et allant parfois jusqu'à leur nuire. La communauté des donateurs a fait certains progrès ces dernières années, reconnaissant le besoin d'améliorer l'efficacité de l'aide de façon à ce qu'elle produise le maximum d'avantages pour les pauvres. Cependant, le *Bilan de l'aide 2006* révèle que depuis 2001 les donateurs ont consacré une bonne partie des budgets de l'aide à leurs priorités de politique étrangère dont la guerre mondiale contre le terrorisme.

Reality of Aid appelle à l'action :

#### 1. Accorder la prépondérance aux droits de la personne

Les droits fondamentaux des citoyens les plus pauvres doivent primer. Les instruments et les accords internationaux relatifs aux droits de la personne doivent guider les démarches d'aide au développement des donateurs, y compris les activités liées aux urgences humanitaires et à la prévention des conflits ainsi qu'à l'intervention et au relèvement en cas de conflit. L'universalité, l'indivisibilité, l'interdépendance, l'égalité et la non-discrimination des normes relatives aux droits de la personne ne doivent pas être compromises.

#### 2. Mettre l'accent sur les acteurs locaux de la paix

Les personnes touchées par les conflits et la pauvreté ne sont pas les pions d'un jeu mondial visant à protéger les puissants des menaces qu'ils perçoivent à leur sécurité. La paix ne devrait pas et ne peut pas être imposée de l'extérieur. Le rôle des donateurs dans les situations de conflit devrait être d'appuyer des actions démocratiques locales (par l'entremise des citoyens, en particulier les femmes, et les organisations de la société civile) afin d'établir une juste paix.

#### 3. Protéger l'intégrité de l'aide destinée à l'élimination de la pauvreté

Les donateurs ne doivent pas être détournés de leurs engagements à l'égard de l'aide, déjà échus depuis longtemps, à cause d'une action étroite et intéressée de guerre contre le terrorisme.

- L'aide ne doit jamais être détournée ou affectée à des fins militaires ou en fonction de prétendus intérêts nationaux relatifs à la sécurité des donateurs. L'aide est une ressource détenue en fiducie pour améliorer la qualité de vie des pauvres, où qu'ils vivent.
- Il faut des calendriers précis pour atteindre la cible d'aide des Nations unies, soit 0,7 p. 100 du revenu national brut d'ici à 2015, de façon à réaliser les objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale (y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement) et à créer des conditions favorables à la paix.
- L'aide humanitaire doit être fournie en fonction des principes des donateurs liés aux Bonnes pratiques de l'aide humanitaire (en proportion des besoins et d'après une évaluation impartiale de ces besoins).

#### **4. Renforcer les approches de la sécurité axées sur les personnes**

L'attention portée à la sécurité après le 11 septembre a permis à certains dirigeants politiques d'associer des conflits nationaux complexes (Colombie, Philippines, etc.) à la guerre contre le terrorisme, et de chercher un soutien pour renforcer les secteurs répressifs de l'armée et de la sécurité.

- Les donateurs du Nord procurent des ressources, de la formation et de l'équipement au secteur de la sécurité des pays déchirés par des conflits doivent le faire avec responsabilité.
- L'aide à l'étranger destinée à la réforme du secteur de la sécurité doit être régie par les obligations des donateurs conformément à des instruments intérieurs et internationaux relatifs aux droits de la personne.
- Les donateurs doivent évaluer les effets nuisibles de leurs démarches relatives à la réforme du secteur de la sécurité nuisent à la sécurité sur des populations dans les zones de conflit.

#### **5. Accroître la cohérence des donateurs, conformément à leurs obligations en matière de droits de la personne**

Les interventions internationales visant à résoudre les conflits violents ont souvent été répressives, militaristes, et axées sur un impact rapide et des solutions à court terme. Souvent, on ne tient pas compte des principes de base de l'action humanitaire, et les collectivités locales, y compris les travailleurs humanitaires et les spécialistes du développement sur le terrain, sont mises en danger.

- Les donateurs utilisent de plus en plus une approche « pangouvernementale » pour coordonner les activités militaires, diplomatiques et de développement dans le cadre de la prévention des conflits et des opérations de paix. Cette approche doit toutefois s'inspirer des normes autorisées par les Nations unies, et devrait formellement protéger l'espace indépendant des acteurs humanitaires et de la société civile.
- Conformément à la doctrine de la Responsabilité de protéger, les donateurs devraient se concentrer davantage sur la responsabilité de la prévention des conflits et le relèvement des sociétés.

#### **6. Épuiser toutes les possibilités de promouvoir la paix**

- Les donateurs doivent investir dans les activités de détection rapide et de prévention des conflits, de manière à réduire le coût élevé du relèvement de sociétés dévastées par des conflits armés.

- Tous les pays doivent travailler à la signature d'un traité international sur le commerce des armes.
- Les pays donateurs devraient élaborer des lignes directrices claires, complètes et ayant force obligatoire pour les entreprises qui sont actives dans des régions menacées par des conflits violents.
- Les donateurs doivent annuler sans conditions 100 p. 100 de la dette des pays les plus pauvres du monde.
- Tous les pays doivent ratifier et mettre en œuvre la Convention des Nations unies contre la corruption signée en 2005.

## **7. Réformer les Nations unies et les institutions financières internationales (IFI)**

Des IFI non imputables et antidémocratiques jouent un rôle de premier plan au sein des sociétés qui se relèvent d'un conflit.

- Jusqu'à ce que les IFI mettent en œuvre des réformes en profondeur, y compris la démocratisation de la gouvernance des institutions, elles devraient jouer un rôle limité dans le relèvement à la suite de conflits.
- Il faut réformer et renforcer l'organisation des Nations unies et lui procurer les ressources nécessaires pour lui permettre de jouer le rôle principal dans les engagements internationaux dans les situations de conflit.
- L'aide ne doit pas être un incitatif à l'imposition de mesures visant à résoudre des conflits. Les conditions imposées sont incompatibles avec la gouvernance démocratique et la prise en charge locale des processus de paix. Les relations d'aide doivent être négociées de façon juste et transparente, en assurant la participation des populations qui vivent dans la pauvreté et l'obligation de leur rendre des comptes, et en vertu des principes du droit international en matière de droits de la personne et d'aide humanitaire.